

Dans ce cas-ci, nous proposons l'adoption d'une règle de procédure qu'utilise le modèle des parlements depuis bien des années; règle qui s'est révélée utile et indispensable à la Chambre des communes britanniques et dont personne ici ne saurait dire qu'elle y a, de quelque façon, restreint l'efficacité des partis de l'opposition dans la pratique de la démocratie; cette règle a été suivie par le parti conservateur et le parti travailliste de Grande-Bretagne, et fidèlement retenue par des gouvernements successifs. Néanmoins, malgré le besoin, malgré un tel précédent, malgré la preuve qu'il nous fournit, l'opposition persiste à dire que cette disposition détruira le Parlement.

Vraiment, monsieur l'Orateur! Ce n'est pas cette disposition qui met le Parlement en danger, mais plutôt pareilles déclarations inexacts qui vont amener les Canadiens et l'opinion à se demander si le régime parlementaire peut fonctionner honnêtement...

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Trudeau: ... pareilles accusations exagérées qui vont entraîner les Canadiens et l'opinion à perdre confiance dans le Parlement comme moyen de conduire les affaires législatives ici et ailleurs.

Qu'un homme ait aluni cette semaine, c'est la preuve éclatante de la rapidité des changements qui se produisent dans la vie des gens. En moins de soixante-dix ans, soit en une période inférieure à la durée de la vie humaine dans les temps bibliques, l'homme a cessé d'être lié à la terre et s'est élancé dans l'univers avec une habileté et un succès qui promettent pour l'avenir des changements à un rythme encore plus spectaculaire. Si le Parlement, à qui il incombe d'assimiler ces changements technologiques et de les traduire dans des mesures législatives profitables aux Canadiens, ne peut agir assez vite, les Canadiens vont chercher d'autres institutions capables de le faire. Nous n'avons pas le choix. Le Parlement n'échappe pas aux règles de la nature. Il doit être pertinent. Il faudra qu'il s'adapte, sinon, il périra.

Le gouvernement a révélé aux Canadiens sur quoi il veut qu'on le juge. Je n'hésite pas à réaffirmer la confiance de mon gouvernement en l'avenir du pays, en l'avenir des Canadiens, en l'avenir de ce Parlement dont nous sommes tous fiers, à juste titre. Loin d'affaiblir le Parlement, monsieur l'Orateur, les modifications proposées vont le rendre plus fort et lui permettre de mener à bon terme les lourdes tâches qu'il se doit d'assumer dès maintenant afin d'édifier la nation. Ces règles, monsieur l'Orateur, il nous les faut dès maintenant.

Des voix: Bravo!

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je peux dire aux députés que j'ai écouté le premier ministre (M. Trudeau)...

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Lamberg: Bien mieux que les députés ministériels l'aient jamais fait.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, je ne prétends pas à la place qu'occupe ici le premier ministre, mais on l'a écouté très soigneusement et avec respect, et je trouve qu'on devrait en faire autant pour les autres députés.

Des voix: Bravo!

• (8.30 p.m.)

M. Lewis: Je disais que, comme tous les députés, j'ai écouté le premier ministre avec grand intérêt. J'en suis peiné mais, en toute honnêteté, je dois dire que je n'ai jamais entendu un discours dénaturer aussi complètement la position de l'opposition.

Le premier ministre a prétendu que l'opposition voulait avoir le droit de retarder «indéfiniment»—c'est le mot dont il s'est servi, et à plusieurs reprises—le débat sur les mesures législatives. C'est une déformation flagrante, complète, injuste et sans scrupule de la vérité.

Bien avant que le premier ministre arrive au Parlement et avant qu'il adhère à un parti politique, il y avait des députés ici—j'en étais, et bien d'autres aussi—qui préconisaient, tant à la Chambre qu'à travers le Canada, la nécessité de modifier les règles du Parlement, afin de le rendre plus efficace.

La raison de cette déformation des faits ressort manifestement de certains des autres propos du premier ministre. En fait, il y a à cela une double raison. D'abord il savait que l'article en question, qu'il a proposé à la Chambre, est indéfendable, autocratique et inapplicable. Par ailleurs, s'il a déformé de façon si extraordinaire la position de l'opposition, c'est qu'il avait à se défendre du fait, et il s'agit bien d'un fait et j'y reviendrai dans une minute ou deux, que tous les partis à la Chambre, y compris le sien, s'acheminaient vers un arrangement quand il—ce devait être lui, car il représente le pouvoir au sein du parti libéral—a déclaré qu'il n'y aurait plus de négociations, qu'il y aurait la clôture, qu'ils devraient s'en contenter.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Je nie ouvertement, au nom des collègues de mon parti et aussi d'autres dépu-